

L'actu du jour

Des règles pour le commerce des espèces

2500 spécialistes de 171 pays se retrouvent pendant 2 semaines à la Haye (Pays-Bas), pour réglementer le commerce des espèces en voie de disparition.



Des millions d'espèces animales ou végétales sont victimes du commerce des hommes : les éléphants pour l'ivoire de leur défense, des arbres tropicaux comme le teck pour faire des meubles et des terrasses, certaines espèces de poissons, victimes d'une pêche excessive... Pour tenter de les protéger, une organisation internationale, appelée Cites, réglemente le commerce de ces espèces menacées. Quand elles risquent de disparaître complètement, la Cites décide ainsi d'interdire leur vente ou leur achat. Mais le commerce de certaines autres espèces peut, dans certains pays être autorisé, tout en étant contrôlée. Mais bien souvent les règles fixées par la Cites ne sont pas respectées car des familles très pauvres sont obligées de vendre des espèces protégées pour survivre. C'est sur ce problème que vont se pencher les experts réunis en ce moment à la Haye : comment protéger les espèces sans « affamer » certaines populations ?

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)